

**SAINT
QUENTIN
EN YVELINES**

Terre d'innovations

2021

RAPPORT ANNUEL DÉCHETS



Rapport établi conformément à l'article 2224-17-1
du CGCT et au décret 2015-1827 du 30 décembre 2015

SQY.FR/DECHETS



AVANT-PROPOS



Le rapport annuel sur la gestion des déchets ménagers pour l'année 2021 met en évidence notre volonté d'insuffler une culture de la prévention auprès des saint-quentinois, au-delà de la question du tri et de la valorisation, qui sont déjà des étapes importantes, ne le nions pas.

Cette année cet objectif s'est décliné au travers de plusieurs grandes actions. En premier, le lancement du processus de conception de notre Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), avec le démarrage des ateliers thématiques participatifs, au sein desquels des propositions d'actions très intéressantes ont pu faire émerger les prémices de notre feuille de route pour réduire notre production de déchets.

Ce fut également l'année du démarrage du nouveau service de collecte de déchets. Après une année de préparation du marché, c'est en janvier 2021 que les nouvelles prestations de collecte se sont mises en place. Ce changement a induit un accompagnement fort des habitants au travers d'une communication appuyée avec notamment la refonte des calendriers de collecte, la mise en place d'interfaces digitales sur le site sqy.fr (calendriers par adresse et par commune, prise de RDV pour la collecte des objets encombrants...), mais aussi en répondant systématiquement aux interrogations via le numéro vert dédié ou la boîte mail dechets@sqy.fr. Sur le volet opérationnel, l'accompagnement s'est traduit par l'adaptation du volume de bac rendue nécessaire par le changement de fréquence de collecte sur certaines communes, et notamment pour le flux verre.

Parmi les autres faits marquants de l'année 2021, l'inauguration de l'électrocomposteur « pilote » sur la commune de Villepreux, des évolutions concernant l'exploitation des 7 déchetteries du territoire avec des horaires d'ouverture étendus notamment les week-ends (la fréquentation des déchetteries bat un record depuis 2016 date de transfert de la compétence à SQY), la mise en place de la filière « Eco-DDS » pour les déchets dangereux, etc.

En 2022 les équipes continueront à se mobiliser pour poursuivre notre objectif notamment au travers de deux sujets majeurs. Le premier concerne l'extension des consignes de tri. Le recyclage représente un vrai enjeu de société, car c'est une des solutions accessibles à chacun pour augmenter le taux de valorisation de la matière, et donc pour préserver les ressources naturelles.

Concernant le second sujet, et l'obligation légale de généralisation du tri à la source des bio déchets d'ici 2024, une vaste étude à l'échelle de nos 12 communes va être lancée afin d'appréhender toutes les solutions envisageables, en considérant néanmoins que grâce à son plan de compostage ambitieux lancé depuis longtemps, SQY répond déjà à ses obligations, une nouvelle preuve de notre engagement à toujours faire mieux et plus pour l'environnement.

Vous souhaitant une bonne lecture

Jean-Michel Chevallier

Conseiller communautaire délégué
à la collecte et à la valorisation des déchets

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	6
ORGANISATION	8
PRÉVENTION DES DÉCHETS	10
ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)	14
LA PRÉCOLLECTE	14
LA COLLECTE	16
LES DÉCHETTERIES	18
LE TRAITEMENT	20
PERFORMANCES DU SPGD DE SQY	22
AUTRES ASPECTS DU SPGD	24
E-SERVICES	24
SENSIBILISATION AUX ÉVOLUTIONS DU SERVICE DE COLLECTE	25
COÛT DU SPGD	26
LISTE DES PRINCIPAUX MARCHÉS DE PRESTATION	26
LA MATRICE DES COÛTS ISSUE DE LA MÉTHODE COMPTACOUT®	27
LES CHARGES, PRODUITS ET FINANCEMENT DU SPGD	27
COMPARAISON AVEC LES RÉFÉRENCES RÉGIONALES ET NATIONALES	28
BILAN 2019 SUR LES COÛTS DU SPGD	29
TEMPS FORTS 2020	30
PERSPECTIVES 2021	32
ANNEXES	35
ANNEXE 1 : Lexique	36
ANNEXE 2 : Matrice des Coûts (€)	38

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Saint-Quentin-en-Yvelines est une communauté d'agglomération regroupant 12 communes des Yvelines pour une population de 228 312 habitants (INSEE 2018). Située à 20 km au sud-ouest de Paris, sa densité de population avoisine les 2 000 habitants au km² et son taux d'habitat collectif oscille de 30 à 82 % selon les communes, avec une moyenne à 62 %. Une intense activité économique s'y déploie puisqu'on y dénombre plus de 17 000 établissements d'entreprises, d'administrations et d'associations.



**230 000
habitants**

**17 000
établissements**

SQY détient la compétence «Déchets » depuis le 1^{er} janvier 2016, compétence qu'elle exerce principalement via des contrats de fourniture et de prestation. Par son adhésion au SIDOMPE, elle délègue à ce syndicat de traitement le volet « Traitement » de sa compétence pour les flux OMR, Emballages/Papiers et Verre tout en la conservant pour les autres flux (Déchets de Déchetterie, Déchets Verts, Encombrants, Déchets Dangereux, Déchets des CTM). La compétence « Propreté Urbaine » reste quant à elle exercée par les communes, à l'exception des abords des gares, de l'entretien du patrimoine communautaire (dégraissage, déneigement, flottants...) réalisé en régie par SQY.

	Population INSEE 2018 (habitants)	Superficie (km ²)	Densité de population (habitants / km ²)	Nombre de foyers en appartement (INSEE 2018)	Nombre de foyers en maison individuelle (INSEE 2018)	Taux d'habitat collectif (%)
COIGNIÈRES	4 334	8,27	524	851	800	51,5%
ÉLANCOURT	25 575	8,51	3 005	6535	3778	63,4%
GUYANCOURT	29 332	13	2 256	8756	2943	74,8%
LA VERRIÈRE	6 551	1,77	3 701	1844	582	76,0%
LES CLAYES SOUS BOIS	17 560	6,11	2 874	4001	3159	55,9%
MAGNY-LES-HAMEAUX	9 337	16,64	561	1010	2373	29,9%
MAUREPAS	18 019	8,31	2 168	4157	3609	53,5%
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	32 575	11,65	2 796	9740	4309	69,3%
PLAISIR	31 013	18,68	1 660	7369	4668	61,2%
TRAPPES	32 120	13,47	2 385	9112	2051	81,6%
VILLEPREUX	10 975	10,40	1 055	1338	2818	32,2%
VOISINS-LE-BRETONNEUX	10 921	2,38	4 589	1569	2865	35,4%
TOTAL SQY	228 312	119,19	1 916	56 282	33 955	62,4%

Ces données, associées au taux d'artificialisation, font entrer le territoire de SQY dans la catégorie ADEME des collectivités de type « Urbain dense ».



ORGANISATION

L'ensemble des services et des missions nécessaires à l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés des Saint-quentinois représente le 1er budget de fonctionnement de la collectivité avec environ 20 M€ par an. Les décisions relatives à cette compétence sont prises au sein de différentes instances soit pour avis soit pour délibération.

Conseil des maires

9/02/2021

- Nouvelle interface numérique déchets

30/03/2021

- Point étape marché intercommunal de collecte des déchets

Commission Environnement et Travaux : 13 points

26/01/2021

- Convention relative à la collecte séparée des déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers (DEEE) avec OCAD3E
- Conventions relatives à la collecte des lampes usagées avec OCAD3E et ECOSYSTEM
- Conventions relatives aux conditions d'accès à la déchetterie située sur la commune de Magny-les-Hameaux, applicables aux particuliers et aux professionnels des communes de Choisel, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Chevreuse
- Convention relative aux conditions d'accès à la déchetterie d'Elancourt pour les professionnels et à la déchetterie des Clayes-sous-Bois pour les particuliers de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche adhérente à la Communauté de Communes Gally-Mauldre

13/04/2021

- Convention de partenariat entre Saint-Quentin-en-Yvelines et la ville de Villepreux pour la mise à disposition d'un électro-composteur destiné au traitement des biodéchets produits par la restauration collective des écoles et les habitants de Villepreux

08/06/2021

- Convention de partenariat avec AMMAREAL pour la vente et la réutilisation des livres issus du désherbage des médiathèques
- Adoption d'un nouveau règlement intérieur d'accès aux déchetteries de SQY

- Fixation des tarifs d'accès aux déchetteries pour les professionnels
- Avenant n°1 à la convention relative aux conditions d'accès à la déchetterie de Magny-les-Hameaux pour intégration des communes de Senlisse, Dampierre-en-Yvelines et Lévis-Saint-Nom issues du SICTOM de la Région de Rambouillet
- Exonération de redevance spéciale "déchets" des établissements privés ayant subi une fermeture administrative liée à la crise sanitaire

07/09/2021

- Adhésion au SIDOMPE de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour les communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et Le Chesnay-Rocquencourt - Approbation des nouveaux statuts

30/11/2021

- Avenant n°1 à la convention relative à la collecte séparée des déchets diffus spécifiques ménagers (DDS) avec EcoDDS
- Convention de partenariat avec LE RELAIS pour la collecte des bornes de Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC) dans les déchetteries de Magny-les-Hameaux, Guyancourt et les Clayes-sous-Bois

Les points listés au-dessus sont passés dans 7 séances du Conseil Communautaire en 2021 : 11/02, 25/03, 27/05, 1/07, 30/09, 25/11, 16/12.

Les décisions sont ensuite mises en œuvre par le service déchets et propreté urbaine dont l'organisation fin 2021 est la suivante :

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE

1 directeur

ASSISTANTES ADMINISTRATIVES

2 gestion relations usagers
1 gestion des cartes Déchets

Déchets – Propreté urbaine
1 responsable de service

Déchets

PÔLE COLLECTE

1 responsable du pôle

4 responsables de secteur
4 contrôleurs
1 apprentie en alternance

DÉCHETTERIE

1 responsable du pôle

2 contrôleurs

PRÉVENTION ET VALORISATION

1 responsable du pôle

1 chargé d'étude prévention
1 chargé d'étude redevance spéciale
1 éco-conseiller
2 ambassadeurs tri



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La crise sanitaire que nous traversons a engendré une réelle prise de conscience chez les usagers. De nouvelles habitudes se sont créées notamment en terme de consommation et plus globalement, d'écologie. En effet, nous avons besoin d'adapter nos modes de production, de distribution et de consommation afin de préserver notre planète dans toutes ses dimensions.

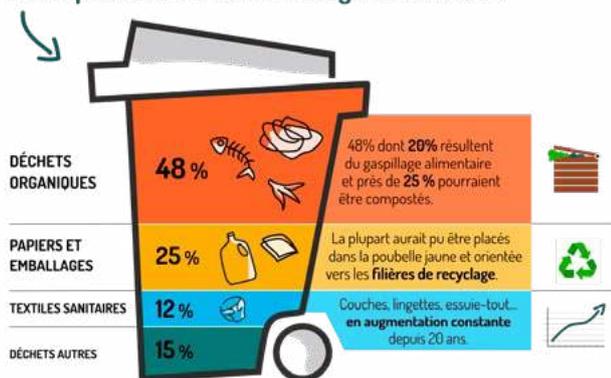
La réduction de nos déchets permet non seulement de limiter notre impact écologique mais également de réduire les coûts liés à leur élimination et à l'achat des produits.

SQY incite et sensibilise les usagers à la prévention des déchets par la mise en place d'actions et l'accompagnement d'initiatives en faveur de la réduction des déchets.

RÉDUIRE, C'EST MIEUX !

Analyse de la poubelle d'un habitant de SQY

Notre poubelle d'ordures ménagères contient :



source : Campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles de Saint-Quentin-en-Yvelines Novembre 2019

Les ordures ménagères (bac à couvercle gris) représentent 57% de la production globale de déchets ménagers /hab, (soit 242 kg/hab/an). Le potentiel de réduction de notre poubelle d'ordures ménagères est important et beaucoup trop de déchets s'y trouvent, alors qu'ils pourraient être évités ou mieux valorisés : c'est le cas des emballages et papiers qui peuvent être recyclés, des déchets organiques qui peuvent éventuellement être compostés, du textile qui peut être réemployé...

Un objectif de réduction à l'échelle du territoire

SQY s'est fixé pour objectif de réduire de 9% en 6 ans la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sur son territoire dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

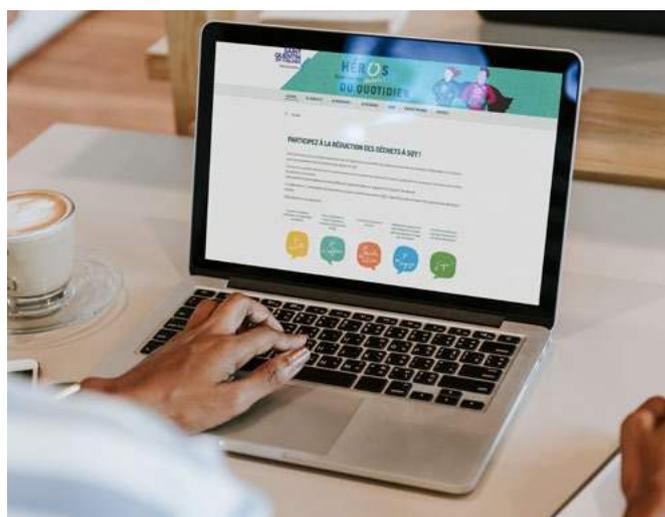
Héros du Quotidien : réduisons nos déchets

SQY a initié son PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés) par le lancement des ateliers

thématiques en association de la CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA).

Concrètement, ces ateliers sont organisés en 5 thématiques « Favoriser la consommation responsable », « Gérer chez soi les déchets alimentaires et les déchets verts », « Augmenter la durée de vie des produits », « Lutter contre le gaspillage alimentaire », « Exemplarité de SQY » sont composés au total de 74 membres partenaires, acteurs et habitants du territoire. Les membres se réunissent la première année de construction du programme afin de définir les actions par thème qui seront ensuite présentées et validées en CCES.

Un espace dédié sur la plateforme en ligne « Héros du Quotidien » permet aux membres de poursuivre la concertation entre les réunions et faire des propositions d'actions. Depuis le lancement de la plateforme en 2021, plus de 60 propositions d'actions ont déjà été faites comme par exemple, créer une ressourcerie, donner les déchets alimentaires aux poules...



Les ateliers ont été arrêtés momentanément, la définition du plan d'actions et la rédaction du Programme Local de Prévention des Déchets de SQY prévues fin 2021 n'ont donc pas été réalisées.

LES TEMPS FORT DE L'ANNÉE 2021

Le compostage de proximité

Les déchets fermentescibles représentent 1/3 de la poubelle d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) soit 83 kg/hab/an : il y a donc un fort potentiel de réduction de ces déchets par le compostage de proximité.

Le plan compostage de SQY initié depuis 2019 vise à en rendre la pratique accessible à tous les habitants quel que soit leur type d'habitat.

En 2021, SQY a poursuivi le déploiement de son plan compostage, par la distribution de composteur par le biais du drive. Au total, 21 sessions de dotations ont permis de distribuer 2 917 composteurs.



En 2021, 6 sites de compostage résidentiels et un site de compostage de quartier ont été installés.

Ce qui ramène au total à 31 sites de compostage partagés actifs donc 19 sites « résidentiels », 2 sites de compostage de « quartier » et 10 composteurs pédagogiques.

L'un des temps forts de l'année a été la mise en service en février d'un composteur partagé à la gendarmerie de Magny-les-Hameaux.

De plus, 135 usagers volontaires ont participé à la formation « référents de site compostage » et ainsi intégré le réseau de référents de site de SQY.

Enfin, depuis le lancement du plan compostage, 676 tonnes de déchets ont été détournées par le compostage individuel dont 160 tonnes en 2021. En ce qui concerne le compostage résidentiel et de quartier, 52,8 tonnes détournées dont 31,2 tonnes en 2021.

Les modalités d'accompagnement de SQY à la pratique du compostage :

- Le compostage individuel : SQY fournit le matériel avec une participation de l'habitant de 25 à 30 euros selon le volume du composteur (300 et 600 litres). La condition pour la mise à disposition du matériel est une formation initiale (avec signature d'une charte d'engagement à l'issue de la séance). Ce dispositif prévoit également une assistance téléphonique pour les usagers.
- Le compostage résidentiel partagé et pédagogique dans les établissements scolaires : le matériel est pris en charge à 100 % par SQY. Au moins deux référents doivent être désignés par site et suivre une formation qualifiante d'une journée sur le compostage (formation référencée ADEME). SQY met en place un accompagnement régulier du fonctionnement et peut fournir la matière sèche la première année pour faciliter le démarrage.
- Le compostage de quartier : le matériel est installé sur un espace public et pris en charge par SQY avec signature d'une charte et d'une convention avec une association locale et la commune lorsque le composteur est installé sur son domaine public. Deux référents doivent être désignés par l'association et formés (durée de la formation : 1 journée). SQY met en place un accompagnement régulier du fonctionnement et peut fournir la matière sèche la première année pour faciliter le démarrage.

Électro-compostage : les déchets de cantines transformés en compost



SQY et la commune de Villepreux avec le soutien de la région Île-de-France ont mis en place un partenariat pour expérimenter, mutualiser et optimiser une nouvelle filière de valorisation des biodéchets par le déploiement d'un dispositif innovant, l'électro-compostage. Installé en octobre 2021 à la cuisine centrale de Villepreux, l'électrocomposteur traite tous les biodéchets issus de la préparation des plats et des restes alimentaires produits sur site. Ce dispositif permet de traiter quotidiennement 30 kg de déchets alimentaires par jour et a une capacité maximale allant jusqu'à 160 kg.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Fin de la deuxième édition de la ressourcerie éphémère à Trappes



Organisée par le Refer (Réseau francilien du réemploi) pour la collecte des objets en pied d'immeuble, cet événement a pour objectif d'inciter les trappistes à y déposer leurs objets pour en faire don, les faire réparer, et par la même occasion, en acheter d'autres qui rentrent ainsi dans leur seconde vie. Plus de 7 tonnes d'objets ont été collectées et 190 donateurs ont été comptabilisés.

Nouveau partenariat pour le réemploi des livres

En juin 2021 SQY a mis en place un nouveau partenariat avec AMMAREAL et le réseau des médiathèques de l'agglomération. L'objectif est de développer le réemploi des livres qui ne peuvent plus être proposés au public.

Ces livres sont collectés et revendus à prix accessibles sur une plateforme de vente. Une partie des recettes est reversée à une association caritative du territoire. Au total 1205 livres ont été vendus en 2021.

L'autocollant « Stop Pub »

L'autocollant « Stop Pub » permet de limiter la diffusion de prospectus publicitaires dans sa boîte aux lettres.

Toujours dans un objectif de réduction des déchets, SQY poursuit la distribution gratuite du « Stop Pub » avec la carte déchets. En 2021, 8 000 Stop Pub ont été distribués avec la carte déchets.

Sensibilisation des habitants

La crise sanitaire a réduit fortement l'organisation d'événements par les communes et par SQY. Cependant, les ambassadeurs du tri ont pu sensibiliser un peu plus de 200 usagers lors d'événements tels que la Semaine Européenne du Développement Durable à Maurepas et aux Clayes-sous-Bois, l'Échappée belle à la Commanderie ou encore la journée mondiale de l'environnement à Trappes...



SQY poursuit sa 4^e année de partenariat avec Emmaüs

La communauté Emmaüs Trappes par son activité de collecte, de réparation et de revente contribue significativement à la réduction des déchets sur le territoire. Afin d'encourager cette démarche SQY permet à la communauté, depuis le redémarrage de son activité en 2018, d'accéder aux réseaux des déchetteries de SQY.

En 2021, ce sont 660,5 m³ d'objets (mis au rebut) déposés en déchetterie afin qu'ils soient recyclés.



ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

LA PRÉCOLLECTE

UNE ÉVOLUTION LIMITÉE DU PARC DE CONTENANTS

SQY a accompagné l'évolution des fréquences de collecte en adaptant les volumes de bacs pour les usagers qui en ont fait la demande. Ce changement a principalement impacté le parc de bacs pour le Verre.

Le nombre de bornes d'apport volontaire reste stable avec 320 bornes aériennes, semi-enterrées et enterrées, soit 30 dédiées aux emballages/papiers, 45 aux ordures ménagères résiduelles et 245 au verre.

RÉPARTITION BACS	Volume en litre	Évolution 2020/2021
MULTIMATÉRIAUX	10 771 560	5,9%
OMR	15 333 530	1,3%
VERRE	1 618 835	65,8%
TOTAL	27 723 925	+ 5% 

L'harmonisation des couleurs des bacs roulants en fonction des recommandations nationales, jaune pour les emballages/papiers, gris pour les ordures ménagères, a été finalisée sur la ville de Plaisir. Elle se poursuit au fil des réparations et des remplacements sur le reste du territoire.

UNE DOTATION DES SACS DE DÉCHETS VERTS POUR TOUS !!!

En 2021, l'ensemble des villes de SQY bénéficie de la collecte des déchets verts en porte à porte. Pour ce faire, SQY a mis en place une distribution de sacs déchets verts (DV) pour les particuliers habitant en pavillon ou en rez-de-jardin.

40 sacs DV par an sont à disposition en déchetteries pour les particuliers, muni de leur carte DÉCHETS.

Seule la ville des Clayes-sous-Bois continue à assurer une distribution de sacs déchets verts en porte à porte par les agents des Services techniques. SQY fournit l'intégralité des dotations de sacs DV à la ville pour cette distribution.

Le taux de distribution de sacs DV pour l'année 2021 est de 60%.

En mettant en place ce dispositif de dotation de sacs DV en déchetteries, SQY contrôle au mieux les dépenses affectées à ce service car seuls les usagers désirant des sacs DV viennent les chercher.

Ce dispositif permet aussi aux usagers de découvrir les autres services proposés en déchetteries en se rendant directement sur site : mise à disposition de compost et de broyat, par exemple.



UNE CAMPAGNE DE LAVAGE DES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE ANNUELLE



Les usagers disposent sur le territoire d'environ 320 bornes d'apport volontaire. Plus de la moitié sont enterrées ou semi-enterrées. Chaque année, toutes les bornes font l'objet d'un lavage complet, afin d'assainir et contrôler le matériel.

Cette intervention nécessite la coopération et la coordination de plusieurs intervenants : le pôle collecte de SQY, le prestataire de collecte et le prestataire de nettoyage privé (voir photo).

Ce lavage annuel, souvent exécuté en période estivale, est associé à la maintenance préventive : les bornes sont graissées et contrôlées (état et usures des pièces).

Suite à cette campagne et au retour du prestataire, le service collecte déclenche les interventions nécessaires pour le remplacement des pièces signalées afin d'assurer le bon fonctionnement du matériel.

Emballage
et papiers

OMR

Verre

Coignières



Élancourt



Guyancourt



La Verrière



Les-Clayes-sous-Bois



Magny-les-Hameaux



Maurepas



Montigny-le-Bretonneux



Plaisir

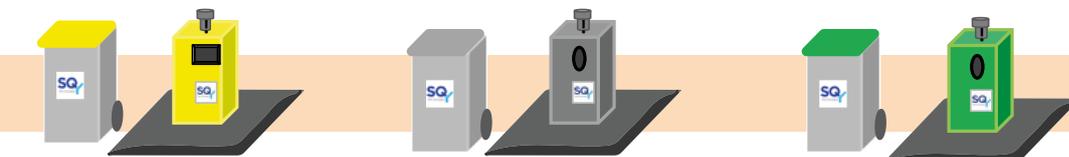
Harmonisation des couleurs
nationales des bacs roulants
finalisée.



Trappes



Villepreux



Voisins-le-Bretonneux



ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

LA COLLECTE

Une collecte en porte à porte unifiée sur l'ensemble du territoire

La pression réglementaire, écologique et financière et l'évolution des besoins des usagers du territoire conduisent SQY à adapter et optimiser le Service Public de Gestion des Déchets. À compter du 1^{er} janvier 2021, un marché de collecte unique sur les 12 communes a été déployé avec plusieurs objectifs :

- Harmoniser le service sur l'ensemble du territoire en unifiant les fréquences de collecte
- Optimiser les circuits en enlevant la contrainte des limites communales
- Réduire l'impact sur l'environnement avec des matériels moins polluants et moins bruyants roulant au GNV
- Préparer les évolutions de tri à venir sur les emballages/papiers en 2022 et sur les biodéchets en 2024
- Maîtriser les coûts en répondant au plus près aux besoins actuels

- Améliorer le service aux usagers en adaptant les fréquences à la production de déchets et en développant de nouveaux services notamment le plan de compostage, le réseau des déchetteries, la collecte sur rendez-vous des encombrants, le numéro vert, les services en ligne, etc.



	Usagers en pavillon	Usagers en habitat collectif	Usagers en grands collectifs	Administration	Professionnels
Verre	MAINTIEN DE L'APPORT VOLONTAIRE pour Coignières, Élancourt, Guyancourt, Les-Clayes-sous-Bois, Maurepas, Plaisir, Trappes et Villepreux partiellement				
	1X PAR MOIS EN PORTE À PORTE pour La-Verrière, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Villepreux partiellement et Voisins-le-Bretonneux				
Emballages / papiers	1X PAR SEMAINE				
Ordures ménagères	1X PAR SEMAINE	2X PAR SEMAINE	3X PAR SEMAINE	2X PAR SEMAINE	EN FONCTION DU SECTEUR DE COLLECTE
Encombrants	SUR RENDEZ-VOUS	1X PAR MOIS			
Végétaux	1X TOUS LES 15 JOURS	Rez-de-jardin privés uniquement			
		1X TOUS LES 15 JOURS			
	De fin mars à début décembre				

Les collectes sont effectuées tous les jours même les jours fériés sans exception.

Collecte des encombrants

À compter du 1^{er} janvier 2021, la collecte des encombrants pour l'habitat pavillonnaire se fait sur rendez-vous sur l'ensemble du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ces nouvelles modalités répondent au plus près des besoins des habitants avec :

- une date choisie et un délai maximum de 15 jours
- un nombre de rendez-vous sans plafond,
- une collecte des déchets autonome, les encombrants étant sortis sur la voie publique la veille par les habitants concernés.

La prise de rendez-vous se fait via un formulaire en ligne sur le site internet de SQY (sqy.fr/encombrants) et pour les personnes qui n'ont pas internet, via le **N° vert 0 800 078 780**.

Ce nouveau dispositif présente de multiples avantages : réduire les déchets sur les trottoirs, améliorer la propreté des espaces publics en limitant les dépôts sauvages (déchets refusés, incivilité) et maîtriser les coûts. Il complète le service rendu par le réseau des sept déchetteries du territoire.



Une nouvelle flotte de camions moins polluante



Depuis le 1^{er} janvier 2021, la flotte de Bennes à Ordures Ménagères (BOM) roule au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV). Ainsi, ces nouveaux véhicules diminuent l'empreinte environnementale : **une BOM roulant au GNV réduit de 15% les gaz à effet de serre** émis par rapport à un véhicule roulant au gazole. Cette motorisation permet aussi de garantir plus de confort pour les équipages et les riverains, puisqu'elle engendre une tournée moins bruyante qu'une motorisation classique.

Les BOM sont également toutes équipées de GPS embarqué qui garantissent une meilleure remontée des informations et des anomalies repérées et améliorent la traçabilité.

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

LES DÉCHETTERIES

Un record de fréquentation

En 2021, les Saint-Quentinois ont fréquenté le réseau des déchetteries et ce quelle que soit la saison : 260 086 passages contre 154 544 passages en 2020 et 210 340 passages en 2019.

Le réseau des déchetteries permet aux usagers de venir déposer leurs déchets non acceptés en encombrants en garantissant à ces déchets une valorisation matière (déchets verts deviens compost, par exemple) ou une valorisation énergétique (incinération de certains tout-venant).

Ce réseau des déchetteries est aussi plus facilement accessible depuis l'élargissement des ouvertures des sites le dimanche toute la journée depuis avril 2021.



SAINT-QUENTIN EN YVELINES
Terre d'innovations

RÉSEAU DES DÉCHETTERIES

Fermeture jours fériés : le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai, le 14 juillet, le 15 août, le 25 décembre

PÉRIODE ÉTÉ (15 mars au 15 octobre)

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi										
ÉLANCOURT	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h30 - 13h	14h - 18h
MAUREPAS	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h - 18h	10h - 18h						
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h - 18h	10h - 18h						
GUYANCOURT	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h - 18h	10h - 18h
MAGNY-LES-HAMEAUX	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h - 13h	14h - 18h						
LES CLAYES-SOUS-BOIS	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h - 13h	14h - 18h						
PLAISIR	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30 - 12h30	14h - 18h	9h30 - 12h30	14h - 18h	10h - 13h	14h - 18h

PÉRIODE D'HIVER (16 octobre au 14 mars)

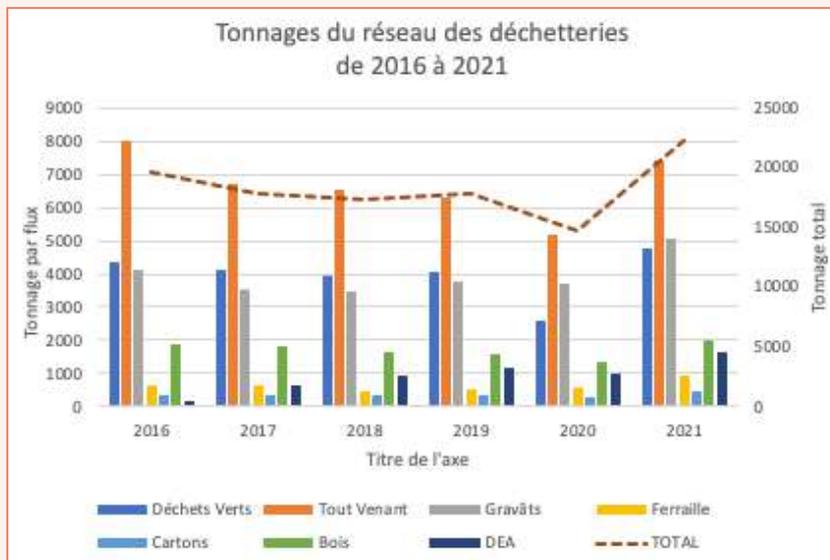
	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi								
ÉLANCOURT	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 13h	14h - 17h
MAUREPAS	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 17h	10h - 17h
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 17h	10h - 17h
GUYANCOURT	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 17h	10h - 17h
MAGNY-LES-HAMEAUX	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 13h	14h - 17h
LES CLAYES-SOUS-BOIS	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 13h	14h - 17h
PLAISIR	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	14h - 17h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	10h - 12h	14h - 17h	9h30 - 12h30	14h - 17h	10h - 13h	14h - 17h

Des tonnages jamais égalés

L'année 2021 marque le record de fréquentation en déchetteries mais aussi celui des tonnages déposés : plus de 22 244 tonnes, tous flux confondus (Eco-mobilier, ferraille, cartons, tout-venant, gravats...).

C'est le plus gros tonnage réalisé par les déchetteries depuis la reprise de la compétence déchets par SQY en 2016.

	FLUX (Tonnage)							TOTAL
	Déchets Verts	Tout Venant	Gravats	Ferraille	Cartons	Bois	DEA	
2016	4341	8009	4124	658	372	1906	198	19610
2017	4105	6733	3557	640	358	1817	648	17858
2018	3942	6558	3449	436	363	1625	954	17327
2019	4062	6304	3780	523	373	1574	1180	17796
2020	2599	5162	3690	578	284	1375	1005	14693
2021	4766	7400	5073	912	451	1998	1644	22244



Mise en place D'ECO-DDS



SQY, dans le souci de contrôle des dépenses mais surtout d'une meilleure valorisation des déchets, a mis en place le dispositif ECO-DDS en juin 2021 sur la déchetterie d'Élancourt.

Désormais, pots de peinture, solvants, aérosols sont acheminés vers ECO-DDS, un éco-organisme qui prend en charge la collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques.

SQY a pu détourner 12 tonnes de Déchets Dangereux vers la filière ECO-DDS et a donc réduit les coûts de traitements de

ces déchets de 19 404 € TTC uniquement pour la déchetterie d'Élancourt. SQY met tous les atouts de son côté afin d'avoir un tri optimal grâce à la formation des gardiens sur la reconnaissance et la manipulation des DDS.

ECO-DDS représente plus de 25 % du total des DMS collectés et traités à la déchetterie d'Élancourt...de belles économies en perspective.

De plus, SQY perçoit des soutiens à la communication pour ce dispositif ECO-DDS : 0,03€ par habitant soit plus de 7 612 € perçus en 2021 grâce à notre communication auprès des usagers dans le SQY MAG.

Vote du nouveau règlement intérieur (RI) du réseau des déchetteries et de la nouvelle tarification appliquée aux professionnels

Mise à jour du RI avec de nouveaux services en déchetteries :

- Élargissement des horaires d'ouverture du réseau,
- Retrait des sacs DV,
- Nouvelle tarification des professionnels,
- Mise à disposition de compost,
- Mise à disposition de broyat,
- Mise à disposition de Stop Pub,
- 3 nouvelles communes conventionnées avec SQY pour accéder au service de la déchetterie de Magny-les-Hameaux : Senlisse, Dampierre-en-Yvelines et Lévis-Saint-Nom.

TARIFS PROFESSIONNELS

Déchetteries acceptant les professionnels :
Élancourt, Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Maurepas,
Montigny-le-Bretonneux

Flux	€ HT/m ³
Gravats	50,00€
Tout venant	50,00€
Végétaux	11,00€
Cartons	11,00€
Bois	25,00€
Ferraille	6,00€
DMS	1,90€/Kg
Ampoules / néons / D3E / DEA	Apports gratuits

Création de Cartes DECHETS :

8 197 cartes déchets créées en 2021 contre 6 303 en 2020.

Cette augmentation de 30 % s'explique par la mise en place de la distribution des sacs DV en déchetteries et l'élargissement de service lié à la carte : carte déchets obligatoire pour obtenir un composteur, notamment.



Travaux de mise en conformité ICPE finalisés

En 2021, la déchetterie de Plaisir, suite à l'attribution du marché par SEPUR en mai 2021 a connu des changements significatifs de mise aux normes ICPE et de sécurisation avec :

- Pose de nouveaux garde-corps,
- Livraison de nouvelles armoires DMS,
- Installation de sanitaires pour le gardien : douche, toilettes et lavabo



ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

LE TRAITEMENT

Des changements majeurs pour le centre de tri et l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SIDOMPE

L'essentiel des tonnages (OMR, Multimatériaux et verre) est confié au SIDOMPE, syndicat de traitement localisé à Thiverval-Grignon regroupant 116 communes soit 469 645 habitants (INSEE 2021).

En avril 2021, le centre de tri change d'exploitant. Le Marché Public Global de Performance relatif aux travaux d'adaptation du centre de tri à l'extension des consignes de tri, ainsi que l'exploitation du centre de tri a été attribué à la société SEPUR.

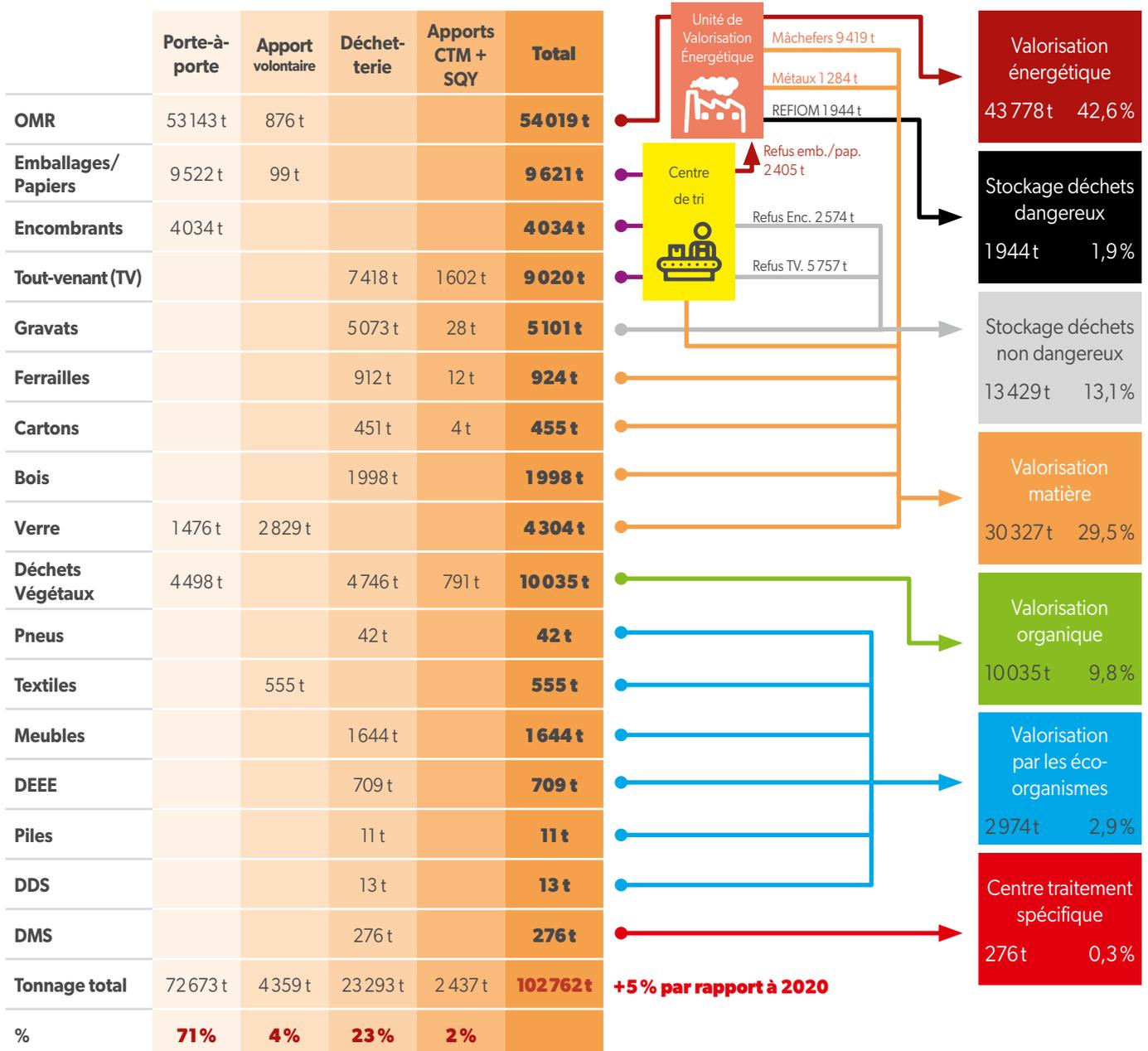
Le centre de tri a fonctionné normalement jusqu'au 31 octobre, puis a fermé ses portes pour 6 mois de travaux. Durant cette période de fermeture les emballages ménagers des collectivités sont transférés au centre de tri SUEZ situé à Limeil-Brévannes (94). Cela n'engendre aucune modification dans les modes de collecte, les emballages ménagers

étant toujours déposés sur le centre de tri du SIDOMPE. Le stockage du verre a été transféré en octobre sur la nouvelle aire de transfert, aménagée à cet effet, sur le site de SEPUR à Thiverval-Grignon, et ce pour toute la durée du marché d'exploitation.

Concernant l'Unité de Valorisation Énergétique, suite au changement d'actionnaire de la société CNIM Thiverval-Grignon, c'est désormais PAPREC ENERGIES RÉSEAU Thiverval-Grignon qui est titulaire du contrat d'exploitation de l'UVE.

FLUX DE DÉCHETS	MODE DE TRAITEMENT	COLLECTIVITÉ OU ENTREPRISE	SITE
OMR	Valorisation Énergétique	SIDOMPE	Thiverval-Grignon (78)
Emballages et Papiers	Tri	SIDOMPE	Thiverval-Grignon (78)
Verre	Transfert	SIDOMPE	Thiverval-Grignon (78)
Déchets Verts (porte à porte et déchetterie)	Compostage	SEPUR VEOLIA	BVS - Thiverval-Grignon (78) Bio Yvelines - Bailly (78)
Encombrants (porte à porte)	Tri	SEPUR	CR2T - Thiverval-Grignon (78)
Textiles	Tri	Le Relais Ecotextile Croix-Rouge Française	Chanteloup-les-Vignes (78) Appilly (60) Divers
Gravats (déchetterie)	Stockage	VEOLIA SEPUR	EMTA (78) CNT (78)
Tout-venant (déchetterie)	Tri	VEOLIA SEPUR	Thiverval-Grignon (78) / REP (95) Thiverval-Grignon (78) / EMTA (78)
Ferraille (déchetterie)	Valorisation Matière	VEOLIA SEPUR	AMF (78) COMET (94)
Cartons (déchetterie)	Valorisation Matière	VEOLIA SEPUR	GENERIS (78) CDIF (93)
Bois (déchetterie)	Valorisation Matière	VEOLIA SEPUR	SEV (78) BNE (08)
Déchets Ménagers Spéciaux (déchetterie)	Centre de traitement spécifique	VEOLIA SEPUR	SARP (78) D2A Recyval (91)
Autres flux à filières dédiées : Pneus (Aliapur), Meubles (Eco-Mobilier), DEEE (Ecologic), Lampes et Ampoules (Recylum), Piles (Corepile), Huiles Usagées Alimentaires et de Vidange (Véolia et SEPUR)	Valorisation Matière	Divers	Divers

42 % des déchets recyclés ou compostés



PERFORMANCES DU SPGD DE SQY

UN ACCROISSEMENT DU GESTE DE TRI SIGNIFICATIF

Dans la continuité de 2020, le développement du tri se poursuit en 2021 avec une augmentation de 7.2 % soit quasiment 3 kg/hab. supplémentaires d'emballages triés.

Celui-ci s'accompagne également d'une hausse des erreurs de tri (+4.1 %) probablement dues aux nouveaux trieurs.

UN PLÉBISCITE POUR LE RÉSEAU DES DÉCHETTERIES

Phénomène de l'année 2021, les déchetteries (tonnage et fréquentation) voient leurs apports augmenter de 50 % bien au-delà de la situation pré pandémie (68 kg/hab en 2019). Le recyclage a la part belle avec entre autre une progression continue et soutenue de la filière meuble (Eco Mobilier). L'augmentation des plages d'accueil à partir d'avril 2021 (ouverture du dimanche après-midi étendue à tous les sites) en facilitant l'accès aux usagers a sans doute contribué à

cette hausse des fréquentations. 2021 a vu une forte reprise de l'activité économique ce qui s'est traduit par des apports records des professionnels en déchetteries.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La production de déchets ménagers et assimilés par habitant subit une augmentation conséquente en 2021 avec un passage de 410 à 437 kg/an/habitant (+27 kg) avec des contributions extrêmement variables (voir les flux en augmentation ci-dessus).

À contrario après un nettoyage massif de leur habitation durant les confinements de 2020, la production en porte à porte des objets encombrants des Saint-Quentinois chute (-30%). A moindre échelle, le verre et les déchets végétaux également. Il faudra suivre à plus long terme l'évolution de ce dernier flux suite à la mise en place en 2021 d'une collecte saisonnière réalisée avec une fréquence réadaptée (1 semaine sur 2) ce qui aurait conduit à un report en déchetteries.

Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

OMR 2021	OMR 2020	EVOL.	SIDOMPE 2021	IDF 2020
236,6 kg/an/habitant	236,0 kg/an/habitant	+0,3%	230 kg/an/habitant	275 kg/an/habitant

Stagnation de la production d'ordures ménagères résiduelles



Collecte des Emballages et Papiers

MULTIMAT. 2021	MULTIMAT. 2020	EVOL.	SIDOMPE 2021	IDF 2020
42,1 kg/an/habitant	39,3 kg/an/habitant	+7,2%	48 kg/an/habitant	38,4 kg/an/habitant

Poursuite d'une hausse importante des quantités triées par les habitants : la consommation au domicile a été renforcée suite au confinement. La sensibilité à la préservation de l'environnement semble s'être accrue.

Qualité des Emballages et des Papiers

% REFUS 2021	% REFUS 2020	EVOL.	SIDOMPE 2021	IdF 2020
27,8% kg/an/habitant	26,7% kg/an/habitant	+4,1%	21,6% kg/an/habitant	26,5% kg/an/habitant

Contrepartie de la hausse des tonnages : la qualité du tri se dégrade à nouveau, tout en restant à un niveau acceptable dans le contexte francilien. Le même phénomène est observé à l'échelle du SIDOMPE.



Collecte du Verre

VERRE 2021	VERRE 2020	EVOL.	SIDOMPE 2021	IDF 2020
18,9 kg/an/habitant	19,5 kg/an/habitant	-3,3%	25 kg/an/habitant	21 kg/an/habitant

la production de verre subit un ralentissement après la hausse significative de 2020, tout en restant supérieure à celle de 2019



Collecte des Encombrants

ENCOMBRANTS 2021	ENCOMBRANTS 2020	EVOL.	IDF 2020	FRANCE 2019
17,7 kg/an/habitant	25,4 kg/an/habitant	-30,4%	27 kg/an/habitant	19,9 kg/an/habitant

la production d'encombrants subit un effondrement, suite sans doute à un nettoyage de grande envergure en 2020 et à un fort accroissement de l'utilisation des déchetteries



Collecte des Déchets verts (hors déchetterie)

VÉGÉTAUX 2021	VÉGÉTAUX 2020	EVOL.	IDF 2020	FRANCE 2019
19,7 kg/an/habitant	21,8 kg/an/habitant	-9,6%	19 kg/an/habitant	16,8 kg/an/habitant

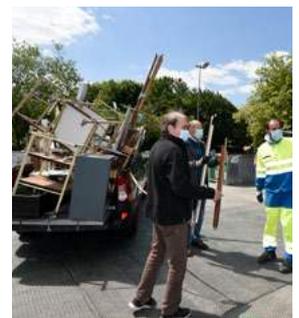
la production de déchets végétaux présentée en porte à porte retrouve son niveau avant COVID (voir même légèrement inférieur)
ATTENTION : si l'on calcule le ratio de Déchets Verts par rapport à la population des 11 communes desservies (218 975 habitants) alors la performance 2021 s'établit à 20,5 kg / an / habitant.



Apports en Déchetteries

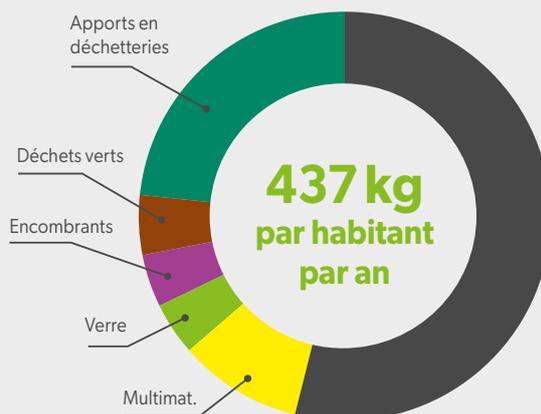
APPORTS 2021	APPORTS 2020	EVOL.	IDF 2020	FRANCE 2019
102 kg/an/habitant	68 kg/an/habitant	+50,0%	70,5 kg/an/habitant	225,4 kg/an/habitant

l'apport et la fréquentation des déchetteries a connu une envolée en 2021



* Données ADEME actualisées «La collecte des déchets par le service public en France» - janvier 2021

PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PAR HABITANT DE SQY



437 kg
par habitant
par an

+ 6 %
par rapport à 2020
(410 Kg/an/hab)

E-SERVICES

À l'heure du tout numérique, Saint-Quentin-en-Yvelines poursuit le développement de nouvelles interfaces digitales afin d'accompagner et faciliter les démarches en ligne des Saint-Quentinois.

TOUR D'HORIZON 2021 DES NOUVEAUX SERVICES EN LIGNE



De nouvelles fonctionnalités sur le Portail Espace Public Services (PEP'S)

Ce portail regroupe les services proposés par SQY dans le but de simplifier les démarches en ligne des usagers (peps.sqy.fr).

Dans la rubrique « Services et vie pratique » sur l'onglet « GÉRER SES DÉCHETS », cette plateforme en ligne permet aux particuliers, d'avoir accès à de nombreuses informations la gestion des déchets par le SPGD et de faire des démarches administratives directement en ligne via des formulaires « e-services » (carte déchets, composteur, remplacement ou réparation de bac, etc.).

À destination des entreprises, PEP'S permet d'estimer le coût de la Redevance Spéciale (RS) et la taille des bacs que SQY pourra mettre à disposition.

En 2021, de nouvelles fonctionnalités ont vu le jour sur la plateforme :

- **Formulaire de demande de rendez-vous pour la collecte des encombrants**

À partir du portail PEP'S les usagers en habitat pavillonnaire ont la possibilité de prendre rendez-vous pour la collecte des encombrants via un formulaire dédié.

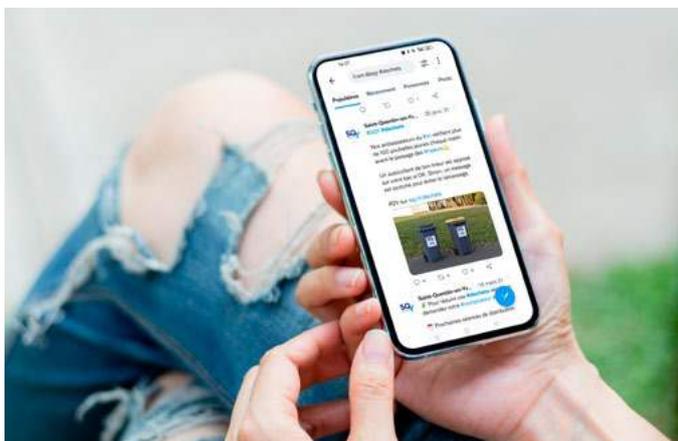
- **Calendrier personnalisé**

Un accès personnalisé au calendrier de collecte a été développé sur le portail. A partir de son lieu d'habitation, l'utilisateur peut connaître les jours de collecte, les points d'apport volontaire et déchetteries du réseau SQY à proximité.

SENSIBILISATION AUX ÉVOLUTIONS DU SERVICE DE COLLECTE

Une campagne de communication ciblée

Chaque année SQY déploie un vaste plan de communication en direction des habitants, des élus, des référents des communes et des partenaires tels que les bailleurs sociaux. L'objectif étant de déployer de nouveaux supports et outils de communication afin de simplifier l'information et sensibiliser un large public. L'action majeure de l'année 2021 est le lancement d'une grande campagne de communication liée à la mise en place des extensions des consignes de tri au 1er janvier 2022, des outils et supports variés ont été diffusés dès novembre 2021. Retrouvez tous les détails des temps forts 2021 page 30 et 31.



ZOOM sur les réseaux sociaux

La communication via les réseaux sociaux est un moyen rapide et efficace pour faire paraître des informations « express » et alimenter les usagers en astuces et réflexes à acquérir au quotidien :



[sqy.fr/dechets](https://www.sqy.fr/dechets) | dechets@sqy.fr
0 800 078 780 Service & appel gratuits

COÛT DU SPGD

LISTE DES PRINCIPAUX MARCHES DE PRESTATION

L'essentiel de la gestion des flux physiques de déchets est réalisé soit via des marchés publics attribués à des sociétés prestataires de SQY, soit par le SIDOMPE, syndicat auquel SQY est adhérent.

La liste, ci-après, détaille les principaux marchés publics sur lesquels s'est appuyé le SPGD en 2020. Elle compare des marchés toujours en cours passés par les communes avant le 1^{er} janvier 2016 ainsi que des marchés passés directement par SQY. Le transfert de la compétence Déchets a permis de réduire le nombre de marchés publics d'environ soixante à une trentaine.

Dans les changements à noter, le démarrage du nouveau de collecte ainsi que le déploiement de la redevance spéciale.

INTITULÉ	PÉRIMÈTRE	TITULAIRE	DATE DE DÉMARRAGE	DATE DE FIN
Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de SQY Lot 1 : Coignières, Les Clayes-sous-Bois, Élancourt, Maurepas, La Verrière, Plaisir, Villepreux	COI, CLA, ELA, MAU, VER, PLA, VIL	SEPUR	01/09/2020	31/12/2027
Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de SQY Lot 2 : Guyancourt, Magny, Montigny, Trappes, Voisins	GUY, MAG, MON, TRA, VOI	SEPUR	01/09/2020	31/12/2027
Exploitation de 6 déchetteries sur le territoire de SQY	SQY	SEPUR	01/04/2021	31/03/2026
Mise à disposition d'un terrain aux normes ICPE et exploitation, évacuation et traitement des déchets de la déchetterie de Plaisir	PLAISIR	SEPUR	02/05/2021	30/04/2025
Traitement des déchets verts collectés en porte à porte	SQY	SEPUR	01/01/2022	31/12/2026
Traitement des encombrants collectés en porte à porte	SQY	SEPUR	01/01/2022	31/12/2026
Mise à disposition de bennes, transport, évacuation et traitement des déchets des services techniques municipaux et de l'île de loisirs sur le territoire de SQY	SQY	SEPUR	18/01/2021	31/03/2025
Fournitures, maintenance et lavage des bornes enterrées et semi-enterrées	SQY	SULO	30/12/2020	30/12/2021
Fourniture et maintenance de bacs pour la collecte des déchets ménagers	SQY	SULO	01/01/2021	31/12/2022
Fourniture et livraison de sacs de déchets verts	SQY	TAPIERO	29/03/2021	28/03/2025
Fourniture d'armoires à déchets ménagers spéciaux et conteneurs maritimes	SQY	AGEC	26/02/2021	25/02/2025
Fourniture de bornes aériennes métalliques pour la collecte des déchets d'emballages ménagers en verre et carton	SQY	COMPOECO	26/07/2021	25/07/2025
Fourniture de composteurs individuels et résidentiels partagés	SQY	FABRIQUE DES GAVOTTES	06/02/2021	05/02/2025
Fourniture de stations de compostage de quartier	SQY	SULO	06/02/2021	05/02/2025
Collecte des destructions des archives	SQY	COLLECTUS	19/08/2019	18/08/2022
Prestations de Maîtres composteurs (prestations d'installation et de suivi des sites de compostages collectifs et suivi de l'utilisation des composteurs individuels)	SQY	ORGANEO	21/07/2021	20/07/2025
Marché d'acquisition, d'installation et de mise en service d'un composteur électromécanique de quartier	VIL	UPCYCLE	25/06/2021	25/09/2023

LA MATRICE DES COÛTS ISSUE DE LA MÉTHODE COMPTACOÛT

Pour la 5^e année consécutive, SQY pilote le SPGD en utilisant la méthode Comptacout® de l'ADEME et en particulier la matrice des coûts. Celle-ci se trouve en annexe n°3 (p. 38) avec des valeurs exprimées en € HT. Les chiffres clés sont détaillés ci-dessous.

Il est à noter que la matrice est un outil d'analyse technico-financier propre au métier « Déchets », et non pas un outil de comptabilité publique. Bien qu'utilisant les mêmes données de base que les comptes administratifs de la collectivité, il les retranscrit de manière significativement différente. **La Matrice 2020 ne se substitue donc en rien aux comptes administratifs SQY 2020, disponibles par ailleurs.**

LES CHARGES, PRODUITS ET FINANCEMENT DU SPGD

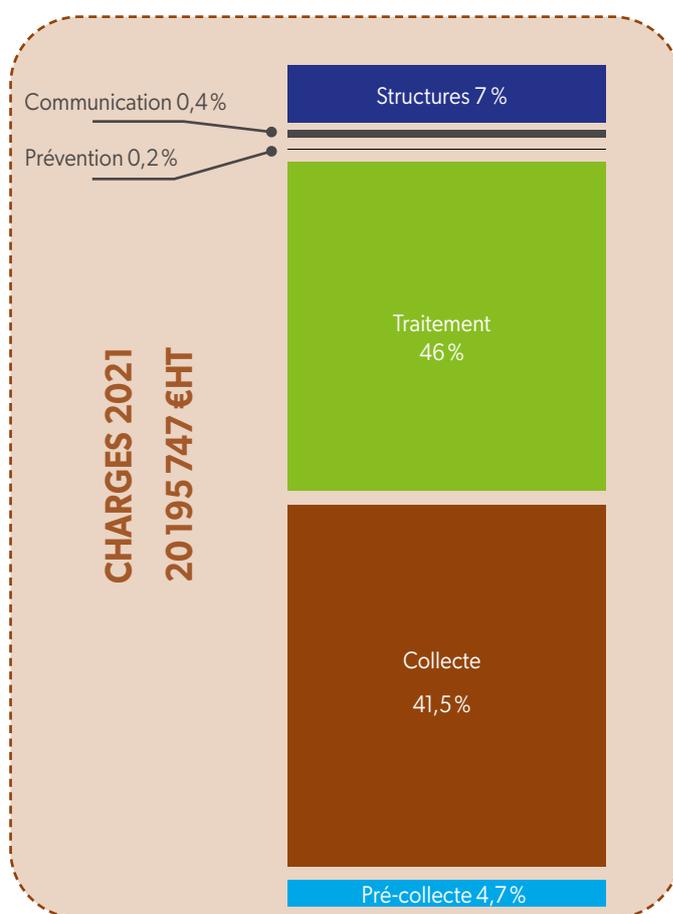
L'ensemble des charges liées au SPGD en 2021 s'élève à 20 195 747 €HT (+1,9 % par rapport à 2020). La répartition des charges évolue ponctuellement par rapport à 2020. La mise en œuvre du nouveau marché de collecte à l'échelle intercommunale permet, par exemple, de quasiment compenser la hausse des charges de traitement contribuant ainsi à pérenniser le travail de maîtrise des coûts.

L'ensemble des produits et aides résultant de la gestion des déchets s'élève à 2 713 410 €HT (+48 % par rapport à 2020 avec un montant de 1 828 990 €). Cette évolution « hors norme » s'explique par la conjugaison de 2 phénomènes à fort impact :

- Une envolée des cours des matériaux d'autant plus prononcée que l'année précédente avait vu leur effondrement.
- Une hausse significative des gisements de matériaux valorisables aussi bien en porte à porte qu'en déchetteries

Pour rappel, le solde du coût du SPGD est financé par 3 sources de revenus :

- par les habitants via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilés (TEOMA), dont le produit a connu une progression en 2021 (+2 % soit 463 900 € par rapport à 2020).
- par les professionnels qui s'acquittent du prix de gestion des déchets qu'ils apportent en déchetterie. Pour la 4^e année de facturation, cette source de revenu s'élève à 91 648 €HT, en forte progression (+98 %) suite à une année 2020 perturbée économiquement et une année 2021 affichant une reprise économique très dynamique.
- par la mise en place de la première « facturation adaptée » de la redevance spéciale (voir focus).
- par les participations financières des habitants aux composteurs, pour 35 300 € avec un retour des dotations en rythme de croisière.



COÛT DU SPGD

Focus Redevance Spéciale

Focus « Redevance Spéciale » : Fin 2018, les élus de SQY ont acté la mise en place de la Redevance Spéciale (RS). Une première facturation a eu lieu fin 2021 correspondant au service réalisé au 1^{er} semestre. Cette année ayant été impactée par la crise sanitaire, les élus ont voté une exonération à destination des redevables ayant été confrontés à des fermetures administratives durant ce 1^{er} semestre.



COMPARAISON AVEC LES RÉFÉRENCES REGIONALES ET NATIONALES

Tous flux de déchets confondus, le coût aidé de la gestion des déchets à SQY s'établit à 76,6€HT/habitant (-2,4% par rapport à 2020). Ce coût est celui qui reste à la charge de la collectivité une fois déduits les recettes industrielles (vente d'énergie et de matières), les soutiens des éco-organismes et subventions. Ce coût est compétitif par rapport aux références régionales et nationales qui se situent respectivement à 93,8€HT et 94,9€HT/habitant.

Note : à la date de la rédaction de ce rapport (juin 2022) les références IDF 2019 et France 2018 sont les valeurs les plus récentes disponibles issues d'un recensement à grande échelle.

76,60 €HT / habitant
Coût aidé SQY 2021 tous flux confondus

ÎLE-DE-FRANCE	FRANCE
2019	2018
93,80 €HT / hab.	94,92 €HT / hab.

Coût aidé moyen €HT par HABITANT	SQY 2021	SQY 2020	IDF 2019	France 2018
OMR	42,50€/hab.	43,6€/hab.	52,30€/hab.	53,1€/hab.
Multimatériaux	7,50€/hab.	9,3€/hab.	12,30€/hab.	10,9€/hab.
Verre	1,70€/hab.	2,4€/hab.	1,5€/hab.	1,6€/hab.
Déchets verts	4,00€/hab.	4,0€/hab.	7,2€/hab.	4€/hab.
Encombrants	4,50€/hab.	6,4€/hab.	5,9€/hab.	1,6€/hab.
Déchetterie	13,90€/hab.	11,2€/hab.	13,8€/hab.	17€/hab.
CTM	2,50€/hab.	1,6€/hab.	N/D	N/D
Total	76,60 €/hab.	78,5 €/hab.	93,80 €/hab.	94,9 €/hab

190,7 €HT / tonne

Coût technique SQY 2021
tous flux confondus

ÎLE-DE-FRANCE
2020

Non disponible

FRANCE
2020

Non disponible

Une autre manière de présenter les coûts consiste à les rapporter non pas à l'habitant mais à la tonne traitée. Cette lecture, plus technique, établit le coût technique moyen de SQY à 190,7€HT/tonne (-7% par rapport à 2020). Cette baisse d'explique principalement par une hausse des tonnages pris en charge (+6,6%) et des coûts de structures constants.

Coût technique médian €HT par tonne	SQY 2021	SQY 2020	IDF 2020	France 2020
OMR	182,6€/T.	184,8€/T.	206€/T.	240€/T.
Multimatériaux	279,1€/T.	361,7€/T.	300 €/T.	292€/T.
Verre	100,7€/T.	133,6€/T.	96 €/T.	67 €/T.
Déchets verts	200,7€/T.	182,6€/T.	ND	ND
Encombrants	253,9€/T.	252,4€/T.	ND	ND
Déchetterie	185,1€/T.	226,9€/T.	194€/T.	155€/T.

Note : les coûts techniques France sont reconstitués en faisant la somme des coûts complets de collecte + pré-collecte et des coûts techniques de transfert + traitement

BILAN SUR LES COÛTS DU SPGD



D'importantes et nombreuses évolutions techniques et financières ont jalonné 2021. Certaines ont contribué à maîtriser le coût du service alors que d'autres l'ont impacté de manière défavorable.

De manière plus exhaustive nous pouvons citer les principales évolutions impactant les coûts du service :

- Évolution de la TGAP (incinération et enfouissement) avec dans le cas du SIDOMPE un passage de 3 à 8€HT/T. Cette évolution se prolongera en 2022 avec un passage à 11€HT/T.
- Hausse des charges de traitement du fait des augmentations des tonnages collectés et traités tous flux confondus (tri, incinération, enfouissement)
- Augmentation significative du parc de bacs usagers suite aux optimisations des fréquences de collecte

Principales évolutions contribuant à la maîtrise des coûts du service :

- L'optimisation des prestations du nouveau marché de collecte (fréquence, harmonisation,)
- Reprise du cours des matériaux et donc des recettes liées à leur vente
- Reprise de l'activité économique et hausse des recettes associées (accueil des professionnels en déchetteries et des communes extérieures conventionnées)
- 1^{re} facturation de la Redevance Spéciale
- Retour de la TVA 5,5% sur les flux collectés séparément

En final, la conjugaison de tous ces éléments se traduit par une évolution contenue des coûts. L'année 2022 devra garder ce cap avec la volonté affirmée de toujours vouloir faire aussi bien, voire mieux, à coût maîtrise.

TEMPS FORTS 2021

Une année 2021 remarquable !

- Réunion de lancement de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du PLPDMA
- Pour l'habitat pavillonnaire, la collecte des ordures ménagères passe de 2 fois par semaine à 1 fois par semaine

- Mise en service d'un site de compostage partagé à la gendarmerie de Magny-les-Hameaux
- Calendrier numérique personnalisé

JANV.

FÉV.

- Pour les communes disposant d'une collecte en porte à porte, le verre est collecté 1 fois par mois.
- Pour l'habitat pavillonnaire, la collecte des objets encombrants est aujourd'hui sur RDV
- Distribution des sacs DV en déchetteries pour l'ensemble des villes sauf Les Clayes-sous-Bois



AOÛT

JUIL.

- Campagne de lavage des bornes semi-enterrées et enterrées



SEPT.

OCT.

- Démarrage administratif du nouveau marché de collecte pour 9 communes



- Lancement des ateliers thématiques du PLPDMA
- Démarrage du nouveau marché exploitation pour 6 déchetteries avec élargissement des horaires d'accueil aux usagers

MARS

AVR.



- Déploiement d'une collecte des végétaux uniforme sur les 12 communes tous les 15 jours, soit 18 collectes en 2021.
- Campagne de lavage des bornes aériennes



- Démarrage du nouveau marché exploitation de la déchetterie de Plaisir avec élargissement des horaires d'accueil aux usagers

JUIN

MAI

- Mise en place ECO-DDS à la déchetterie d'Élancourt



- Inauguration de l'électrocomposteur installé à la cuisine centrale de Villepreux
- Campagne de communication sur les extensions de consigne de tri
- Début de la campagne de restockage des bacs Emballages/Papiers avec la nouvelle étiquette de tri
- Travaux de mise en conformité à la déchetterie de Plaisir (base vie pour le gardien avec sanitaires et garde-corps)
- Acquisition d'un broyeur thermique pour la régie DEP

NOV.

DEC.



- Livraison de deux nouvelles armoires DMS et d'une borne à huile sous rétention
- 1^{er} facturation de la redevance spéciale (1^{er} semestre 2021)

Prévention

Relance des ateliers thématiques avec au démarrage un temps fort de rappel de l'avancement dans la construction du PLPDMA

Cinq thématiques composent le plan d'action du PLPDMA à savoir :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Augmenter la durée de vie des produits
- Gérer ses déchets de proximité
- Favoriser la consommation responsable
- Être éco-exemplaire

<https://prevention-dechets.sqy.fr/public/>

Échange sur la nécessité de remise à niveau des objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) du **PLPDMA**

Plan compostage

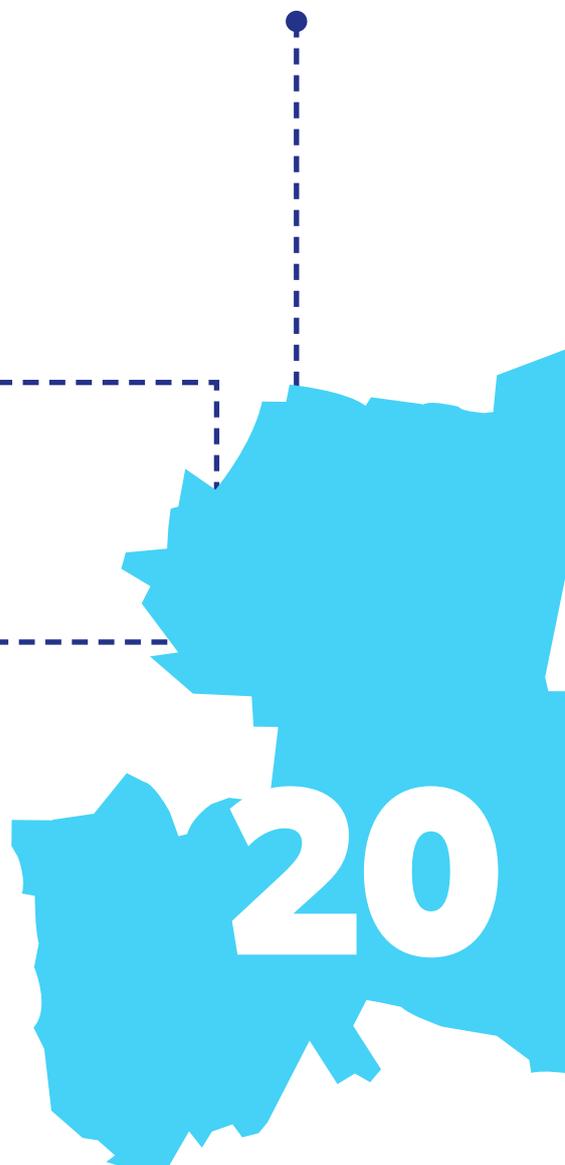
Réactivation du réseau des référents de site de compostage partagé de SQY avec planification d'un évènement dédié au partage d'expérience

Pré-collecte

- Poursuite de la mise en conformité des couleurs des bacs d'emballages sur les villes de Plaisir et de Magny-les-Hameaux
- Établissement d'un schéma directeur de la collecte pour l'apport volontaire pour les collectifs et les zones problématiques

Collecte

- Optimisation des tournées
- Amélioration des collectes des bornes d'apport volontaire grâce aux dispositifs de sondes
- Rédaction d'un règlement de collecte de SQY
- Rédaction d'un guide de prescriptions et recommandations techniques pour la gestion des déchets pour les projets d'aménagement ou de réhabilitation



20

Déchetterie

1. Construction d'une plateforme de broyat à Montigny-le-Bretonneux
2. Déploiement ECO-DDS dans 2 autres déchetteries : Guyancourt et Montigny-le-Bretonneux
3. Gestion des rotations de bennes via les PDA
4. Déploiement d'une benne DEA à Plaisir
5. Mise en place d'un caisson réemploi à Montigny-le-Bretonneux

E-service

Développement d'une application déchets pour informer et accompagner les usagers aux évolutions de service

Autres

- Marché de consultation et lancement de l'étude préalable à la mise en place du tri à la source des biodéchets
- Campagne de caractérisation des OMR

OPTIMISATION VIA OUTIL NUMERIQUE

- Déploiement du progiciel Ecocito pour assurer le suivi des rotations des bennes des Centres Techniques Municipaux (CTM).
- Centralisation des données liées aux bacs roulants sur le progiciel Ecocito pour toutes les communes du territoire.
- La facturation de la redevance spéciale (RS) a débuté en 2021 en mode manuel. le développement de module spécifique sera réalisé sur le progiciel métier Ecocito pour permettre en 2022 de réaliser une facturation automatisée et disposer d'une base de suivi des redevables.

22

ANNEXES



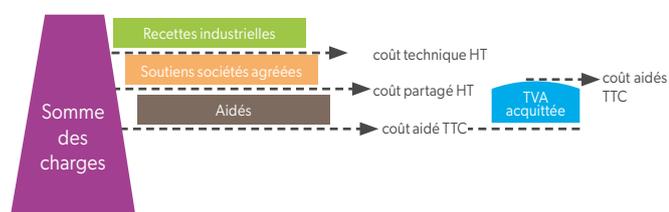
ANNEXE 1 : LEXIQUE

BOM : Benne à Ordures Ménagères

Ces véhicules, dont le poids total en charge va jusqu'à 26 tonnes pour les plus lourdes, embarquent une centrale hydraulique qui permet de compacter les déchets. Cette compaction permet de collecter jusqu'à 12 tonnes d'OMR ou 6 tonnes d'emballages par circuit.

CTM : Centre Technique Municipal

Conteneurisation : dotation des habitants, bailleurs et copropriétés en contenants (bacs roulants) leur permettant de stocker les déchets dans l'attente de leur collecte.



Coûts complets : somme des charges incombant à la collectivité pour la gestion d'un flux de déchets.

Coûts techniques : coûts complets déduits des recettes industrielles (vente d'énergie et de matières).

Coûts partagés : coûts techniques déduits des soutiens financiers apportés par les éco-organismes ou sociétés agréés.

Coûts aidés : coûts partagés déduits des aides (subventions, etc...).

DEA : Déchets d'Équipement d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DEP : Direction Environnement et Paysage

DGA PAT : Direction Générale Adjointe du Patrimoine

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés, produits par les ménages et par les activités économiques (le plus souvent commerçants, artisans, PMI/PME) qui ne nécessitent pas de moyens supplémentaires pour être collectés et traités en mélange avec les déchets des ménages.

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux, essentiellement des produits d'entretien et de bricolage comme les peintures, vernis, produits phytosanitaires, solvants, acides/ bases, etc.

DPU : Service Déchets et Propreté Urbaine

Médiane (valeur médiane des coûts) : valeur de coût telle que la moitié des collectivités ont un coût inférieur et l'autre moitié un coût supérieur.

GNV : Gaz Naturel pour Véhicules

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Moyenne (valeur moyenne des coûts) : coût (complet, technique, partagé ou aidé) divisé par la population desservie ou bien le tonnage total.

Mâchefers : résidu solide résultant de la combustion des déchets (l'équivalent des « cendres » pour un feu de bois). Après traitement ces mâchefers peuvent être valorisés en sous-couche routière ou en remblais.

Multimatériaux : flux de déchets composé d'un mélange d'emballages légers (bouteilles et flacons, briques, cartons, acier, aluminium) et de papiers.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles, la poubelle « grise » qui recueille les déchets quotidiens ne faisant pas l'objet d'un tri.

PAV : Point d'Apport Volontaire. Conteneur fixe, de grande capacité (1 à 5m³) qui permet à l'usager de venir déposer ses déchets. Il peut être aérien, semi-enterré ou enterré. Il en existe pour chacun des principaux de flux de déchets : Ordures Ménagères Résiduelles, Emballages Ménagers et/ou Papiers, Verre.

QPV : Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères, issus du traitement des fumées de l'incinérateur du SIDOMPE.

Refus : ce sont les erreurs de tri contenues dans le bac de multimatériaux qui sont extraites des principaux flux dans le centre de tri. S'y ajoute une petite fraction d'erreur liée au processus industriel.

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

Taux d'habitat collectif : ratio entre le nombre d'appartements et la somme des appartements et des maisons individuelles (calcul simplifié qui ne tient notamment pas compte des logements « autres » comme les hôtels, campings, prisons, foyers, etc.).

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

G12 : 2 EN 2021

9/02/2021 : Nouvelle interface déchets

30/03/2021 : Point étape marché de collecte des déchets

CET : 6 EN 2021 AVEC 15 POINTS

26/01/2021 :

- Convention relative à la collecte séparée des déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers (DEEE) avec OCAD3E
- Conventions relatives à la collecte des lampes usagées avec OCAD3E et ECOSYSTEM
- Conventions relatives aux conditions d'accès à la déchetterie située sur la commune de Magny-les-Hameaux, applicables aux particuliers et aux professionnels des communes de Choisel, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-les-Chevreuse et Chevreuse
- Convention relative aux conditions d'accès à la déchetterie d'Elancourt pour les professionnels et à la déchetterie des Clayes-sous-Bois pour les particuliers de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche adhérente à la Communauté de Communes Gally-Mauldre

13/04/2021

- Convention de partenariat entre Saint-Quentin-en-Yvelines et la ville de Villepreux pour la mise à disposition d'un électro-composteur destiné au traitement des biodéchets produits par la restauration collective des écoles et les habitants de Villepreux

08/06/2021

- Convention de partenariat avec AMMAREAL pour la vente et la réutilisation des livres issus du désherbage des médiathèques
- Adoption d'un nouveau règlement intérieur d'accès aux déchetteries de SQY
- Fixation des tarifs d'accès aux déchetteries pour les professionnels
- Avenant n°1 à la convention relative aux conditions d'accès à la déchetterie de Magny-les-Hameaux pour intégration des communes de Senlisse, Dampierre-en-Yvelines et Lévis-Saint-Nom issues du SICTOM de la Région de Rambouillet
- Exonération de redevance spéciale "déchets" des établissements privés ayant subi une fermeture administrative liée à la crise sanitaire

07/09/2021

- Adhésion au SIDOMPE de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour les communes de Versailles, Vélizy-Villacoublay et Le Chesnay-Rocquencourt - Approbation des nouveaux statuts

19/10/2021

- Convention d'autorisation d'occupation et de gestion avec la ville de Plaisir pour la mise en œuvre des permis de végétaliser sur les espaces publics d'intérêt communautaire
- Attribution d'une subvention à l'association Terre et Cité - Plantation de haies agricoles

30/11/2021

- Avenant n°1 à la convention relative à la collecte séparée des déchets diffus spécifiques ménagers (DDS) avec EcoDDS
- Convention de partenariat avec LE RELAIS pour la collecte des bornes de Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC) dans les déchetteries de Magny-les-Hameaux, Guyancourt et les Clayes-sous-Bois

CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 7 EN 2021

11/02/2021

25/03/2021

27/05/2021

1/07/2021

30/09/2021

25/11/2021

16/12/2021

ANNEXE 2 : MATRICE DES COÛTS (€)

MATRICE COMPTACOUT SQY 2021 - EUROS HT / Flux de déchets (PAP = Porte-à-Porte ; AV = Apport Volontaire ; MULTI = RSHV = Multimatériaux ; DV = Déchets Verts ; CTM = Déchets des communes)

	OMR Porte-à-porte	OMR Apport volontaire	Verre en PAP	Verre en PAV	RSPOM Porte-à-porte	RSPOM - Apport volontaire	Déchets verts	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets des collectivités	TOTAL
Charges de structure	681 252	9 756	17 635	17 766	261 617	3 507	63 246	248 626	71 746	39 574	1 414 723
Communication	96 421	1 381	2 496	2 514	37 028	496	8 951	35 189	10 155	5 601	200 232
TOTAL Fonctionnelles	777 672	11 136	20 131	20 280	298 644	4 004	72 197	283 815	81 900	45 175	1 614 955
Prévention	19 741	326	0	0	0	0	6 689	6 689	0	0	33 444
Pré-collecte	369 587	5 431	31 442	36 808	212 701	3 447	246 080	0	0	42 515	948 011
Collecte	4 050 143	48 024	185 415	168 236	1 709 273	26 873	408 200	1 117 531	518 258	139 551	8 371 505
TOTAL Collecte et pré-collecte	4 439 471	53 780	216 857	205 044	1 921 974	30 320	660 970	1 124 220	518 258	182 066	9 352 959
Traitement des déchets non dangereux	0	0	0	0	0	0	0	1 174 024	0	337 696	1 511 720
Tri et conditionnement	0	0	0	0	1 514 065	15 744	0	0	0	0	1 529 809
Stockage de déchets non dangereux	0	0	0	0	0	0	0	0	424 044	0	424 044
Transfert/Transport	0	0	14 757	28 287	0	0	0	650 897	0	0	693 941
Compostage	0	0	0	0	0	0	169 693	0	0	0	169 693
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	0	0	0	0	0	0	0	291 125	0	0	291 125
Autres charges	0	0	0	0	0	0	0	25 150	0	0	25 150
TOTAL Techniques	4 439 471	53 780	231 614	233 331	3 436 038	46 064	830 663	3 265 416	942 302	519 762	13 998 442
REG incinération / énergie	4 508 001	74 348	0	0	0	0	0	0	0	0	4 582 350
TOTAL CHARGES	9 725 145	139 265	251 745	253 611	3 734 663	50 068	902 860	3 549 231	1 024 202	564 937	20 195 747
Matériaux	0	0	24 694	47 334	1 088 295	11 317	0	96 297	0	0	1 267 937
Prestation à des tiers	0	0	0	0	0	0	0	132 840	0	0	132 840
Autres produits	19 526	0	2 062	0	13 717	0	0	0	0	0	35 305
Tous soutiens des sociétés agréées	141 595	2 335	14 099	27 024	942 618	9 802	0	139 854	0	0	1 277 328
TOTAL PRODUITS	161 122	2 335	40 854	74 359	2 044 630	21 119	0	368 991	0	0	2 713 410
TVA acquittée	942 849	12 796	12 628	13 380	190 082	2 640	81 865	178 889	71 829	103 619	1 610 576
TEOM	21 027 296	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 027 296
Facturation à l'utilisateur	173 285	0	0	0	0	0	0	91 648	0	0	264 933
TOTAL Contribution des usagers	21 200 581	0	0	0	0	0	0	91 648	0	0	21 292 229
Population	224 887	3 425	67 521	161 832	224 887	3 425	228 312	228 312	228 312	228 312	2 283 312
Tonnages	53 143	876	1 476	2 829	9 522	99	4 498	17 934	4 034	4 130	90 377



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
PATRIMOINE**

DIRECTION ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE
Service Déchets Propreté Urbaine

1, rue Eugène-Hénaff - BP 10 118
78192 Trappes Cedex

dechets@sqy.fr

sqy.fr/dechets